



**ELABORATION DU GUIDE, DES PROCEDURES OPERATIONNELLES
ET DES ALGORITHMES SUR LE DEPISTAGE DU CANCER DU COL
PAR TEST HPV SPECIFIQUE AU FVVIH**

**TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
NATIONAL**

Activité n°13136

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le cancer du col de l'utérus (CCU) constitue un problème de santé publique et un domaine d'engagement du Maroc à l'échelle nationale et internationale, du fait de la fréquence et de la mortalité élevée. En effet, le cancer du col de l'utérus figure au 3ème rang des cancers les plus courant chez la femme, selon les données du Registre des Cancers du Grand Casablanca 2013-2017, édité en 2022. Il représente 8,1 % des cancers féminins avec une incidence standardisée par rapport à la population marocaine de 9.2 nouveaux cas/100 000 femmes.

Les femmes vivant avec le VIH sont six fois plus susceptibles d'avoir un cancer du col de l'utérus que la population générale et on estime que 5 % de tous les cas de cancer du col de l'utérus sont attribuables au VIH.

Aussi, l'infection à HPV augmenterait de manière significative le risque de transmission du VIH aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Conscient de cette problématique, des efforts considérables ont été déployés. Néanmoins, des mesures supplémentaires doivent être entreprises dans le but de faire face à cette situation alarmante.

De très nombreux acquis ont été réalisés en matière de lutte contre le CCU au Maroc. En effet, le Plan National de Prévention et de Contrôle du Cancer (PNPCC) 2010-2019 a inscrit parmi ses priorités la mise en place d'une approche globale de contrôle de ce cancer à travers l'introduction de la vaccination contre le HPV, la mise en place d'un programme organisé de dépistage, ainsi que, le renforcement de la prise en charge diagnostic et thérapeutique de ce cancer y compris les soins palliatifs. Le PNPCC 2020-2029 s'est inscrit dans la continuité du premier plan et a adopté les objectifs « 90-70-90 » de la stratégie mondiale de l'OMS à savoir atteindre d'ici 2030 les cibles suivantes :

- 90% des filles complètement vaccinées avec le vaccin contre le HVP avant l'âge de 11 ans ;

- 70 % des femmes dépistées avec un test de haute performance à l'âge de 35 ans, puis à nouveau à l'âge de 45 ans (c'est-à-dire au moins 2 fois dans leur vie, à 10 ans d'intervalle maximum) ;
- 90 % des femmes atteintes d'une maladie cervicale identifiée reçoivent un traitement (c'est-à-dire 90 % des femmes atteintes d'un pré cancer traitées et 90 % des femmes atteintes d'un cancer invasif prises en charge).

Pour la prévention du cancer du col utérin chez les femmes vivant avec le VIH, l'OMS suggère d'utiliser la stratégie de détection de l'ADN du HPV dans une approche de dépistage, de triage et de traitement dès l'âge de 25 ans avec un dépistage régulier tous les 3 à 5 ans.

A cet effet, une étude descriptive prospective a été menée au niveau de deux sites pilotes, chez la population féminine générale et chez les femmes vivant avec le VIH pour tester les conditions de mise en place d'un dépistage du CCU, par test HPV.

Pour assurer la normalisation de ce dépistage et pour une meilleure utilisation des recommandations issues de cette étude, l'élaboration de procédures et de référentiel pratique est très important. Ainsi la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte Contre les Maladies (DELM) procède au recrutement d'un consultant national dans le cadre de la subvention du Fonds mondial Maroc pour élaborer le guide, les procédures opérationnelles et les algorithmes sur le dépistage du cancer du col de l'Utérus chez les FVVIH destinés aux professionnels de la santé au Maroc.

II. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Disposer d'un guide pratique englobant des procédures opérationnelles et des algorithmes sur le dépistage du cancer du col de l'utérus pour les femmes vivant avec le VIH.

III. TACHES A REALISER PAR LE CONSULTANT

Tout au long de cette mission, le (la) consultante (e) devra travailler de manière étroite avec un comité composé de l'équipe de la DELM (Service de Prévention et de Contrôle des Cancers, Service des IST Sida, Unité de Gestion du Fonds mondial) pour mener les activités suivantes :

- Faire une revue documentaire en matière du thème de la consultation ;
- Participer à une réunion entre le consultant (e) et le comité technique pour la validation de la note méthodologique pour la tenue de cette consultation ;
- Mener des entretiens avec les principaux acteurs du PNDPCS et du PNLS.
- Présenter les éléments du guide et des procédures opérationnelles et les algorithmes sur le dépistage du cancer du col de l'utérus chez les femmes vivant avec le VIH lors d'un atelier de validation regroupant les différentes parties prenantes impliquées.
- Intégrer les remarques et commentaires issus de l'atelier de validation et produire la version finale du rapport.

IV. LIVRABLES

- **Livrable 1** : Note méthodologique détaillée de l'exécution de la consultation ;
- **Livrable 2** : Draft du guide ;
- **Livrable 3** : Versions finales du guide (électronique modifiable et sur papier) et PPT (présentation power point) ;
- **Livrable 4** : Rapport final de tout le processus.

NB : la langue des livrables est le français.

V. DUREE ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION

La durée de la consultation est de 15 jours ouvrables sur une période de 3 mois qui commence à partir de la date de la signature du contrat.

Tâches	Nombre de jours
Revue de la littérature	2
Entretiens avec les acteurs clés	1
Rédaction de la version provisoire du guide	7
Atelier de validation du guide	2
Production de la version finale du guide	3
Total	15 Jours

VI. QUALIFICATION ET EXPERTISE

Le (La) consultant (e) doit répondre aux qualifications suivantes :

- Être médecin spécialiste en gynécologie ou en maladies infectieuses.
- Ayant une bonne connaissance du système national de santé.
- Ayant une très bonne expertise prouvée (expérience antérieures) dans le domaine de la consultation pour élaboration des guides pratiques et procédures de prise en charge.
- Ayant une maîtrise parfaite de la langue française et de très bonnes capacités de de synthèse, de communications et d'animation d'ateliers de travail.

VII. MODE ET DATE DE PAIEMENT

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention MAR-C-MOH.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

VIII. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 03 Juin 2024** à minuit, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : programmesida@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma, en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Elaboration du guide, des procédures opérationnelles et des algorithmes sur le dépistage du cancer du col par test HPV spécifique au FVVIH.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière.